



Besançon, le 29 août 2021

Rectorat

IA-IPR Mathématiques Évelyne GERBERT-GAILLARD Joffrey ZOLNET Christophe TOURNEUX Tél: 03-81-65-49-33

Mél: evelyne.gerbert-gaillard@ac-besancon.fr joffrey.zolnet@ac-besancon.fr christophe.tourneux@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention 25030 Besançon cedex Mesdames, Messieurs les professeurs de mathématiques s/c Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR de Mathématiques

Chères collègues, chers collègues,

En cette nouvelle rentrée, et après une année scolaire très particulière dans le contexte sanitaire que notre pays connaît encore aujourd'hui, nous tenons tout d'abord à saluer le professionnalisme et l'engagement dont vous avez fait preuve pour accompagner les élèves, notamment dans le cadre de l'enseignement à distance. Nous mesurons l'attention que vous portez à répondre aux besoins des élèves et à permettre à chacun de progresser. Vous savez que, malgré cela, un grand nombre d'élèves, particulièrement ceux issus des classes sociales défavorisées, ont souffert de la situation sanitaire qui les a encore éloignés de l'École. Il est de notre responsabilité de mettre en œuvre un enseignement le plus adapté afin que ces élèves puissent retrouver les meilleures conditions d'apprentissages et de réussite pour construire un parcours répondant à leurs besoins et leurs envies.

Nous remercions par ailleurs les professeurs qui acceptent les missions de tuteur des enseignants stagiaires, contractuels, en reconversion ou en détachement dans notre discipline, ou qui soutiennent ponctuellement certains professeurs rencontrant des difficultés ainsi que ceux que nous pouvons solliciter pour la conception de sujets (Baccalauréat, Olympiades, CRPE ...) et l'organisation des examens.

Enfin, nous souhaitons la bienvenue aux professeurs entrant dans l'académie et aux lauréats des concours de recrutement.

Nous vous rappelons que, tout au long de l'année, nous communiquons avec vous et nous vous informons au moyen de messages électroniques. Ces courriels sont systématiquement envoyés à l'adresse professionnelle académique du type prenom.nom@ac-besancon.fr, qui doit être activée si tel n'est pas encore le cas.

1. Les Journées Institutionnelles

Deux journées institutionnelles seront programmées cette année : une première, regroupant les professeurs de mathématiques par réseau d'éducation et une seconde spécifique aux professeurs de collège et aux professeurs de lycée.

Elles porteront notamment sur la place de l'oral dans l'enseignement des mathématiques et l'évaluation dans le cadre du contrôle continu. La prise en compte de la diversité en sera le fil rouge. Nous vous informons de la prochaine parution d'un « guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique » visant à donner des recommandations sur le contrôle continu qui prendra la suite du guide déjà paru pour l'année 2020-2021.

Nous vous invitons par ailleurs à consulter le <u>Bulletin Officiel N°30 du 29 juillet 2021</u> où vous pourrez notamment lire :

- la note de service concernant <u>l'adaptation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité</u> mathématiques de la classe de terminale à compter de la session 2022
- la note de service relative aux <u>modalités d'évaluation des candidats à compter de la session</u> 2022
- la note de service concernant <u>l'adaptation du périmètre d'évaluation des épreuves des</u> enseignements de spécialité de la classe de terminale dans la série STL à compter de la session 2022
- La note de service concernant <u>l'adaptation du périmètre d'évaluation des épreuves des enseignements de spécialité de la classe de terminale dans la série STI2D à compter de la session 2022</u>

2. Formation de proximité

Ces formations visent un accompagnement, sur le long terme, des équipes en petits groupes, au plus près de leurs besoins, dans le contexte de leur exercice et de leur établissement.

Cet accompagnement débutera par une première journée d'échanges qui permettra, dans le cadre d'une mise en réflexivité des équipes, d'identifier les axes de travail constitutifs des observations qui seront menées en classe dans la suite. Ces observations sont déconnectées de tout objectif d'évaluation des enseignants. Un second temps de travail sera ensuite programmé pour construire des ressources et définir des pratiques répondant aux besoins identifiés par les équipes. Ces modalités d'accompagnement peuvent également favoriser, dans des rapports de confiance et de respect réciproques, des temps de co-observation pour encourager la réflexivité sur les pratiques de chacun. Ces temps d'échanges et de réflexion favoriseront la formation entre pairs.

Ces formations de proximité ont été mises en œuvre depuis la rentrée 2018 dans les collèges. Elles seront cette année étendues aux lycées.

3. Le Plan Académique de Formation

Son mode de consultation change cette année, avec l'objectif de rendre visibles des formations qui l'étaient insuffisamment : dorénavant, les critères de sélection des modules sont des descripteurs de métiers des publics cibles et de thématiques des formations.

À cette fin, deux outils sont à la disposition des personnels :

- un site web à l'adresse suivante : http://difor.ac-besancon.fr/
- un document pdf avec une navigation par liens hypertextes, téléchargeable à partir du site susmentionné.

L'accès au site est possible directement par son adresse ci-dessus, *via* PRATICPLUS, widget PAF plan académique de formation, ainsi que *via* la page "formation" du site académique. La première campagne d'inscription aux modules de ce PAF est ouverte dès aujourd'hui et jusqu'au **dimanche 19 septembre 2021** inclus. En effet, à compter du lundi 20 septembre, les chefs d'établissements et les responsables hiérarchiques émettront un avis sur vos vœux de formation.

Toutes les formations de l'année 2021-2022 sont accessibles à l'inscription dès cette première campagne ; cependant, cette année, nous ouvrirons deux campagnes complémentaires d'inscription qui permettront aux personnels d'ajouter de nouvelles formations en cours d'année à leur plan individuel de formation continue : l'une du 16 octobre au 14 novembre, et la dernière du 5 février au 6 mars.

Nous vous invitons à consulter les offres de formation dans les différents champs qui pourraient permettre d'enrichir votre réflexion et de consolider votre développement professionnel, au-delà des seules formations concernant les mathématiques.

4. Les évaluations nationales

Comme chaque année désormais, tous les élèves, à l'entrée de sixième et de seconde, passeront des tests de positionnement en français et en mathématiques.

Les passations des évaluations de début de sixième seront organisées par chaque collège **entre le** 13 septembre et le 1^{er} octobre 2021.

Les passations des tests de positionnement de début de seconde seront également organisées par chaque lycée entre le 13 septembre et le 1er octobre 2021.

Cette année encore, des questions ont été ajoutées afin de recueillir le ressenti des élèves par rapport à la crise sanitaire.

Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès la fin des passations.

Nous vous avons fait parvenir, via votre chef d'établissement, un courrier rappelant les objectifs de ces tests, donnant quelques préconisations et indiquant des ressources qui peuvent être utiles.

Nous vous invitons notamment à préparer les élèves à la passation de ces tests.

Cette année, nous assisterons à la passation de ces tests dans quelques collèges et lycées. Il s'agira d'observer les conditions et les organisations mises en œuvre et d'identifier les difficultés éventuelles rencontrées par les élèves. Nous travaillerons ensuite avec les équipes de ces établissements afin de développer des pistes d'exploitation didactique et pédagogique de ces tests.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur Eduscol :

<u>Evaluations de début de sixième</u> Test de positionnement de début de seconde

5. Les événements mathématiques

La participation à ces diverses manifestations, qui s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du plan Mathématiques, permet de stimuler le goût des élèves pour les mathématiques, d'enrichir leur culture scientifique et de construire des compétences mathématiques et transversales. C'est ainsi l'occasion d'améliorer l'apprentissage des mathématiques dans un cadre coopératif. Nous vous conseillons donc d'inscrire vos élèves aux différents concours, rallyes et olympiades organisés aux niveaux national et académique.

- Rallye Mathématiques de Franche-Comté pour les classes de 3e et de 2^{nde}.
- Rallye Mathématique Transalpin pour les autres classes de collège.
- Olympiades nationales pour les élèves des classes de 1ère
- Concours Castor informatique.
- Concours Algorea.
- Concours Alkindi
- La semaine des mathématiques du 14 au 19 mars 2022 sur le thème : Maths en forme(s).

6. Les Disciplines Non Linguistiques

Les mathématiques font partie des Disciplines Non Linguistiques (DNL) enseignées dans le cadre des Sections Européennes et de Langues Orientales (SELO). Afin d'alimenter en permanence le vivier des professeurs pouvant exercer dans ce dispositif à vocation interculturelle, nous encourageons les enseignants qui ont des compétences linguistiques à préparer l'épreuve complémentaire de certification DNL. La certification complémentaire aura lieu en janvier. Les inscriptions à la certification se font auprès de la DEC. Nous vous transmettrons les dates d'inscription dès que possible.

Une note de service est parue au BO n°30 du 25 juillet 2019 précisant les modalités et la délivrance de la certification complémentaire (note de service n° 2019-104 du 16-7-2019).

Nous vous informons qu'un *vademecum* sur l'organisation des DNL SELO et hors SELO ainsi que sur les épreuves afférentes sera transmis aux établissements à la rentrée. Nous vous invitons à le consulter.

7. Les concours de recrutement

Comme chaque année, le ministère ouvre différents concours de recrutement des personnels enseignants dont vous trouverez la liste et les conditions d'inscription sur le <u>site dédié.</u>

Nous vous précisons qu'une préparation au concours interne de l'agrégation est proposée chaque année aux personnels de l'académie.

Pour ceux qui souhaiteraient évoluer vers d'autres fonctions, nous vous signalons l'opportunité de passer les concours d'encadrement (personnels de direction et personnels d'inspection). Vous trouverez les informations relatives à ces concours ici.

8. Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Tous les professeurs, en particulier ceux qui ont une expérience en tant que formateur ou tuteur, peuvent candidater au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA). Vous trouverez les informations relatives à ce certificat sur le site académique dédié.

9. L'inspection pédagogique régionale de mathématiques

L'inspection générale de mathématiques est représentée dans notre académie par Marie-Odile BOUQUET, IGESR de mathématiques.

Nous sommes également accompagnés dans nos missions par des professeurs chargés de mission et entourés par une solide équipe de formateurs académiques.

Nous restons à votre écoute et à votre disposition pour vous accompagner dans le cadre de l'exercice de vos missions, notamment dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui.

Nous savons compter sur votre professionnalisme et votre sens du service public pour construire, dans une dynamique collaborative et collective, un enseignement et un accompagnement au service des apprentissages et de l'épanouissement de chacun des élèves qui nous sont confiés.

Nous vous souhaitons, chères et chers collègues, une année scolaire la meilleure possible et vous adressons nos plus cordiales salutations.

Évelyne GERBERT-GAILLARD – Christophe TOURNEUX – Joffrey ZOLNET IA-IPR de Mathématiques